



**DECISION PORTANT COMPOSITION DU JURY D'ADMISSIBILITE ET D'ADMISSION DU CYCLE DE
FORMATION « PREPAS TALENTS »**

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE

Vu l'arrêté du 5 août 2021 relatif aux cycles de formation dénommés « Prépas Talents » préparant aux concours d'accès à certaines écoles ou organismes assurant la formation de fonctionnaires ou de magistrats de l'ordre judiciaire,

Conformément à l'article 2 et à l'article 4 du même arrêté,

DECIDE

Article 1^{er} :

Le jury en charge de sélectionner les candidatures et de procéder à leur examen lors de l'admissibilité et de l'admission est composé comme suit :

Président :

Nom	Prénom	Qualité
FERTEY	Vincent	Directeur des Etudes adjoint (nommé en qualité de représentant du directeur)

Membres :

Nom	Prénom	Qualité
VILLALON	Sandrine	Référente Diversité et Handicap à l'EHESP
GOMES	Jacqueline	Directrice adjointe déléguée aux établissements pour personnes en situation de handicap au Centre hospitalier de Compiègne-Noyon
BENZINA-HASSANI	Leïla	Inspectrice de l'action sanitaire et sociale, chargée de mission transformation de l'offre médico-sociale pour les personnes handicapées à la DDGCS
MANGON	Olivier	Responsable du pôle préparation aux concours à l'EHESP

Rennes, le 22 février 2022

**Le directeur de l'Ecole des hautes études en
santé publique**

Monsieur Laurent CHAMBAUD